

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 54 10  
f +41 32 420 54 11  
sen@jura.ch

Delémont, 08 février 2019/MPI

## **Sessions bilingues dispensées à l'Ecole primaire de Delémont**

### **Principes, organisation et modalités d'inscription en 2019-2020**

#### **A QUI S'ADRESSENT LES SESSIONS BILINGUES ?**

- ▶ Aux élèves germanophones et aux élèves bilingues qui, dans leur environnement familial, sont au contact du français et de l'allemand.
- ▶ Aux élèves germanophones et aux élèves bilingues qui sont prêt-e-s à s'investir davantage, car le travail dans les sessions requiert une motivation supplémentaire.

#### **QUEL EST LE STATUT DES ELEVES ?**

- ▶ Les élèves qui suivent les sessions bilingues continuent à fréquenter la classe de leur cercle de résidence, mais s'engagent à suivre la session durant la matinée en question de manière régulière.
- ▶ Les élèves fréquentant l'école d'un autre cercle scolaire que le cercle d'accueil bénéficient de la prise en charge financière des transports scolaires.

#### **COMMENT L'ENSEIGNEMENT EST-IL ORGANISE ?**

- ▶ Les sessions bilingues sont organisées à Delémont à l'Ecole primaire du Gros Seuc, pavillon, rue du Haut-Fourneau 36.
- ▶ Les sessions sont dispensées dans la classe bilingue durant une matinée par semaine à raison de 4 leçons, de 8.20 heures à 11.50 heures.
- ▶ Les élèves sont regroupé-e-s dans la classe bilingue en fonction du degré scolaire de leur classe ordinaire. Selon le nombre, les groupes peuvent être dédoublés.
- ▶ Les programmes d'enseignement sont compatibles avec les plans d'études officiels. Les résultats des élèves ont une valeur indicative.
- ▶ Les leçons sont réparties de la manière suivante : trois leçons « langue » et une leçon de mathématiques.

## QUELLE EST LA PROCEDURE D'ADMISSION ?

- ▶ L'admission dans les sessions bilingues intervient à la suite d'une procédure d'inscription dûment motivée. L'admission définitive intervient après une période probatoire de **six** semaines.
- ▶ La décision d'admission est rendue par le Service de l'enseignement sur préavis de l'enseignant-e de la classe bilingue ; au besoin, il requiert le préavis de l'enseignant-e de la classe ordinaire et du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- ▶ Les informations sur les sessions bilingues ainsi que les formules d'inscription sont accessibles à l'adresse : <http://www.jura.ch/DFCS/SEN/Ecole-jurassienne/Promotion-de-l-allemand.html>.
- ▶ La formule d'inscription est à retourner jusqu'au **vendredi 1er mars 2018 au plus tard** au Service de l'enseignement, section pédagogie, 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Marc Pittet, Collaborateur scientifique, au numéro de téléphone 032/420 54 33 ou à l'adresse courriel : [marc.pittet@jura.ch](mailto:marc.pittet@jura.ch)

## SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT